



Direction des Finances
Service Moyens et Missions Transversales
119.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe ports départementaux.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le budget annexe des ports départementaux regroupe la gestion des ports de commerce et de pêche de La Ciotat, Cassis, Niolon, la Redonne, Carro, le Jaï, le Sagnas et le Pertuis, ainsi que la conception et le suivi des travaux de protection et d'entretien. Les dépenses, tous mouvements inclus, sont en augmentation (+17,5 % à 3 M€). Les recettes sont également en progression pour l'exercice 2023 de 36,8 %, atteignant 3,6 M€. Une subvention d'équipement du Département de 745 K€ permet le financement partiel de près d'1 M€ de travaux dans les différents ports.

L'approche ci-dessous est exprimée en crédits réels.

A - les recettes de fonctionnement : 1 M€

- Produits de gestion courante : 384 K€

Ce poste de recette regroupe les redevances, contrats de concessions établies avec certains ports, les droits de ports. Les produits de gestion courante sont en recul d'environ 22 % par rapport à 2022 (- 107 204,39 €). Cette forte baisse est due essentiellement à l'encaissement d'une recette de contrat de délégation de service public de 2021 sur l'exercice 2022 (DSP La Ciotat : 109 K€).

- Produits de ventes : 567 K€

Les produits de ventes sont en hausse de plus de 13 % par rapport à 2022 (+66 603,71 €). Ce poste de recette concerne les autorisations d'occupation temporaire (AOT) du domaine public délivrées à des entreprises autour des activités de plaisance et de pêche.

- Dotations et participations : 61 K€

Les dotations et participations sont de 60 590,00 € et restent stables par rapport à 2022. Il s'agit d'une dotation de l'Etat, gelée depuis plusieurs années.

B - les recettes d'investissement : 1,3 M€

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-96409-BF
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

- Subventions d'investissement : 763 K€

En 2023 la subvention d'équilibre du budget atteint environ 745 K€. Cette subvention d'équilibre permet de compenser des recettes structurellement trop peu importantes par rapport aux dépenses obligatoires sur cette politique publique.

A noter des subventions de l'Etat et de la Région dans la cadre du label port propres pour un montant de 17 970 €.

- Dotations : 510 K€

Pour couvrir le besoin de financement 2022 de la section d'investissement et les restes à réaliser reportés en 2023, conformément à la délibération du compte administratif 2022, une affectation des résultats a été effectuée par l'émission d'un titre de recette de 509 909,77 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » en 2023.

C - les dépenses de fonctionnement : 749 K€

- Charges à caractère général : 385 K€

Les charges à caractère général sont en hausse de 14,1 % par rapport à l'exercice antérieur (+47 713,16 €). Ce poste comprend les analyses d'eau des ports pour 28,9 K€ ; le paiement de la taxe foncière sur le plan d'eau pour 221 K€ ou encore divers achats de fournitures et petits outillages et divers travaux pour 135 K€.

- Charges de personnel : 303 K€

Malgré la hausse du point d'indice dans la fonction publique de 1,5 % au 1^{er} juillet 2023, les charges de personnel connaissent une baisse de 45 917,64 €, soit de 13 %. Elle est essentiellement la conséquence du départ d'un agent non remplacé.

- Charges exceptionnelles : 59 K€

Les charges exceptionnelles sont en baisse en 2023 de 32 % (-27 984,78 €).

D - les dépenses d'investissement : 1 M€

Les dépenses d'investissement sont en augmentation par rapport à l'exercice antérieur de près de 542 K€ (+112 %). Ce sont principalement les postes de travaux d'infrastructures portuaires qui sont concernés par cette variation.

- Immobilisations incorporelles : 68 K€

Les immobilisations incorporelles connaissent une baisse d'environ 50 % en 2023 (-67 490,77 €). Ces dépenses ont permis la réalisation de différentes études sur les ports en gestion départementale, que cela soit des études de géo-détection, de géotechnique, d'installation futures de matériel comme des cuves ou sur des mises au norme de stations d'avitaillements.

- Immobilisations en-cours : 952 K€

Les travaux sont en nette progression (171,8 %) par rapport à 2022 (+601 636,686 €). Pour 2023, on

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-96409-BF
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

note de nombreux travaux d'infrastructures portuaires portant essentiellement sur :

- o la mise aux normes des aires de carénage de Carro et de la Redonne,
- o le solde du règlement du dragage du port du Jaï,
- o les travaux de confortement de la digue d'avant-port de Cassis,
- o la mise en place d'une grue au port du Sagnas,
- o la réfection du dallage et mise à niveau des équipements de Niolon,
- o la reprise intégrale des mouillages au port du Pertuis.

E - l'équilibre budgétaire :

En tenant compte des résultats reportés, le résultat cumulé du budget annexe des ports présente un excédent de 4 004,79 € en parfaite concordance avec l'état II-2 du compte de gestion 2023 du comptable public. Cet excédent se décompose en un besoin de financement de la section d'investissement à couvrir par une opération d'affectation (238 341,48 €) et un résultat positif de fonctionnement à répartir (242 346,27 €).

L'opération d'affectation suivante est proposée :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 220 371,48 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement à reporter en 2024 (001 dépense) : 238 341,48 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2023 (002 recette) : 21 974,79 €.

Les restes à réaliser, à hauteur de 4 004,89 € pour la section de fonctionnement (en dépenses) et 17 970 € pour la section d'investissement (en recette), font l'objet d'un report en 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-96409-BF
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe ports départementaux.

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt huit juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à Mme Mandy GRAILLON, Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sophie CAMARD à M. Gérard FRAU, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à M. Jean-Marc PERRIN, M. Vincent GOYET à Mme Anne RUDISUHLI, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Véronique MIQUELLY à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Nora PREZIOSI à M. Denis ROSSI.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe ports départementaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 28 juin 2024, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL, ayant quitté la salle,

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe des ports arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

o Investissement	- 238 341,48 €
o Fonctionnement	+242 346,27 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023	+4 004,79 €

Adopte à l'unanimité

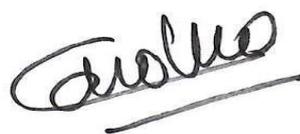
Pour : 47

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 6

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Benoît PAYAN.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe ports départementaux.

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt huit juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à Mme Mandy GRAILLON, Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sophie CAMARD à M. Gérard FRAU, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à M. Jean-Marc PERRIN, M. Vincent GOYET à Mme Anne RUDISUHLI, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Véronique MIQUELLY à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Nora PREZIOSI à M. Denis ROSSI.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-96409-BF
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget annexe ports départementaux.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 28 juin 2024,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL, ayant quitté la salle,

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget annexe des ports comme suit :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 220 371,48 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- résultat d'investissement à reporter en 2024 (001 dépense) : 238 341,48 € ;
- résultat de fonctionnement à reporter en 2023 (002 recette) : 21 974,79 €.

Les restes à réaliser, à hauteur de 4 004,89 € pour la section de fonctionnement (en dépenses) et 17 970 € pour la section d'investissement (en recette), font l'objet d'un report en 2024.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-96409-BF
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Adopte à l'unanimité

Pour : 47

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Sophie CAMARD, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 6

Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, Mme Samia GHALI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Benoît PAYAN.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-96409-BF
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024